



L'OFFRE SOCLE DE SERVICE

EN ADHÉRANT, VOS SALARIÉS ET VOUS BÉNÉFICIEZ DE CETTE OFFRE ENTIÈREMENT COMPRISE DANS VOTRE COTISATION

En application de l'art L4622-9 du code du travail et du décret n)2022-653 du 25 avril 2022



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

FICHE D'ENTREPRISE :

- Élaboration systématique
- Soutien pour la mise à jour (tous les 4 ans sur demande)

La fiche d'entreprise est la base pour établir le DUERP.

DUERP :

- Accompagnement et conseils à l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (TPE/PME)

DUERP obligatoire pour chaque entreprise ayant au moins 1 salarié.

ACTIONS EN ENTREPRISE :

- Accompagnement spécifique sur un risque
- Accompagnement spécifique sur les risques psychosociaux
- Conseils d'aménagement des postes de travail
- Études météorologiques
- Sensibilisation collectives à la prévention

Les comptes rendus vous seront communiqués pour vous informer des résultats de nos interventions.

PRÉVENTION DU STRESS POST TRAUMATIQUE :

- Intervention en cas d'évènement grave sur le lieu de travail

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DES SALARIÉS

ACQUISITION DES BASES DE LA RÉGLEMENTATION ET DES MÉTHODES POUR L'ÉVALUATION ET LA

PRÉVENTION DES RISQUES :

- Rendez-vous de la Prévention, des ateliers et des webinaires organisés par la SATDL



SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS

VISITES INDIVIDUELLES

Ces visites sont réalisées par le médecin ou l'infirmier en santé travail sous protocole.

- Visites obligatoires
- Visites à la demande des travailleurs et/ou du médecin et/ou de l'employeur

EXAMENS COMPLÉMENTAIRES EN INTERNE ET EN EXTERNE SUR PRESCRIPTION MÉDICALE

- Compris dans le temps de travail

ENGAGEMENT DU SPST

- Respect des délais réglementaires de convocation aux visites
- Information de l'employeur en cas d'inaptitude
- Information du salarié et de l'employeur sur leurs risques professionnels



PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE ET MAINTIEN EN EMPLOI

ACTIONS INDIVIDUELLES

- Analyse de la situation du travailleur
- Alerte et signalement précoce
- Accompagnement social

ACTIONS COLLECTIVES

- Sensibilisation au maintien en emploi
- Promotion des dispositifs de maintien en emploi
- Promotion des mesures d'accompagnement pour favoriser le maintien au poste, le reclassement ou à la reconversion

CELLULE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

- Pour anticiper et accompagner les cas individuels susceptibles de sortir de l'emploi en lien avec tous les acteurs spécialistes (médecin conseil, médecin traitant, cellule de prévention de la désinsertion de l'assurance maladie, carsat, pôle emploi/cap emploi, mdph...)



Tel : 04.90.066.160

contact@satduranceluberon.fr